



METTRE EN PLACE PRAGMATIQUEMENT LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN TPE

PARTICIPANTS

Gérants

Responsables d'entreprise de moins de 10 salariés.

PEDAGOGIE

- Apports pratiques et concrets, Mise en situation

- Contenu théorique donner en fin de formation

OBJECTIFS

- 1) *Accompagner de manière pragmatique et concrète le chef d'entreprise à mettre en place les obligations liées à la Réforme de la Formation Professionnelle du 04 Mai 2004.*
- 2) *L'aider à mener l'entretien professionnel et le positionnement en DIF de ses collaborateurs sur des projets communs entreprise/salariés.*
- 3) *Expliquer les règles d'imputabilité. Faire le point de la gestion de l'administratif et de la fiscalité de la formation*
- 4) *Optimiser financièrement son plan de formation et les demandes des DIF des collaborateurs via les offres de formation régionales et les différents dispositifs accessibles pour l'entreprise (fonds internes et externes).*

COUTS

80 € TTC co financé par les Agefos

DUREE

De 1 à 3 jours en fonction des effectifs

LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION

- ✓ Obligations pécuniaires des entreprises
 - Les taux de cotisations et L'intérêt des contributions
 - Les OPCA de branche, interpro et les OPCACIF : Les différenciations entre les collecteurs
 - De la gestion administrative au conseil en entreprise
- ✓ Le droit de la formation
 - La participation des entreprises à la Formation Professionnelle Continue pour les salariés
 - Le régime de cotisations des non salariés : les droits à la formation
- ✓ L'imputabilité des actions de formation
 - La réglementation et Les critères d'imputabilité
 - Les mentions obligatoires et facultatives d'une convention de formation
- ✓ Points de la Réforme de la Formation à connaître : les obligations et les facultatifs
 - Le contrat de professionnalisation et La période de professionnalisation
 - Le Droit individuel à la formation et Le Hors Temps de Travail
 - L'entretien professionnel et Le passeport formation
 - Le plan de formation et ses obligations
 - La Validation des Acquis de l'expérience et le Bilan de Compétences

L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION

- ✓ Le calcul individuel des droits au DIF
 - Les droits au DIF : Outils à mettre en place pour les modalités de calcul, Chiffrage du volume « difable »
 - La mise en place des modalités internes du DIF (communication, courriers de demandes, refus...)
 - Point des obligations législatives en cas de désaccord
- ✓ Mettre en place l'entretien en conformité avec la législation
 - Information sur la réglementation et Explications des dispositifs
 - Recueil des besoins et Discussion sur le Hors temps de travail
 - Synthèse des éléments recueillis suite à l'entretien professionnel
- ✓ Articuler le plan de formation et DIF
 - Evaluation du budget formation
 - Philosophie et souhaits de l'entreprise
 - L'optimisation des recettes au travers de l'obligation fiscale et L'intervention possible des OPCA
 - Les actions collectives

Sophie DUPUY

Formatrice Conseil en Ingénierie Financière, Administrative et Ressources Humaines de la Formation